CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

AVIS SUR LE NIVEAU D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR 1988 ET 1989

PRÉSENTÉ

À LA MINISTRE

DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

Avis adopté à la réunion
du Conseil des Communautés
culturelles et de l'Immigration
le 24 août 1987

Québec

AVIS SUR LE NIVEAU D'IMMIGRATION

DU QUÉBEC

POUR 1988 ET 1989

PRÉSENTÉ

À LA MINISTRE

DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

DU QUÉBEC

Rédaction : Jean-François Manègre
Dactylographie: Florence Cuccioletta
Rosalia Diakiw

ISBN 2-550-18162
Dépôt légal: troisième trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIERES

Composition du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec V

Membres du Comité de l'Immigration. VII

Avant propos. 1

Introduction. 3

I- L'immigration, toujours une nécessité pour le Québec 7

II- L'immigration familiale: maintenir la priorité. . 13

III- Une politique particulière pour les réfugiés. . . 15

IV- Les conséquences d'une hausse modérée du niveau et les mesures à prendre. 21

Conclusion. 31

Recommandations 33

Annexes 37

1. Liste des organismes qui ont participé à la consultation de la Commission de la culture sur le niveau d'immigration pour 1988 et 1989. . . . 39

TABLE DES MATIERES (suite)

Annexes (suite)

II. Répartition des immigrants admis au Québec selon la catégorie, 1980 - 1986 41

III. Statistiques sur la formation linguistique dispensée au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1983-84 à 1987-88 43

COMPOSITION DU CONSEIL DES

COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

Présidente:	Juanita WESTMORELAND-TRAORÉ
Vice-président à l'Immigration:	Raymond PAQUIN
Vice-président aux Communautés culturelles:	Dominique de PASQUALE
Membres:	Robert ATTAR Théoharis FOURNARIS Julien HARVEY Jean ISSERI Randy M. MYLYK Maria Fernanda OLIVEIRA Léon OUAKNINE Nicolas T. PAGONIS Kofi SORDZI Luigi TESOLIN Djamel TOUALBI Phuong TRINH
Sous-ministre du MCCI (participe aux réunions)	Régis VIGNEAU
Secrétaire:	Jacques JOHNSON

MEMBRES DU COMITÉ DE L'IMMIGRATION

Président du Comité :	Raymond PAQUIN
Membres:	Robert ATTAR Jean ISSERI Maria Fernanda OLIVEIRA Nicolas T. PAGONIS Djamel TOUALBI Phuong TRINH Juanita WESTMORELAND-TRAORÉ ex-officio
Secrétaire:	Jacques Johnson
Agent de recherche:	Jean-François MANEGRE

AVANT-PROPOS

C'est avec grand plaisir que le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration participe de nouveau, à la demande de la Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, à cette consultation publique sur le niveau d'immigration . Cet exercice annuel est de plus en plus nécessaire et le sera encore davantage à l'avenir.

En effet, la prise de conscience du déclin démographique et de la nécessité de l'immigration est un phénomène récent dans notre société et la discussion de ces sujets ne fait véritablement que s'amorcer à l'extérieur des milieux spécialisés.

On constatera , à la lecture de notre avis, qu'il s'inspire largement des opinions émises par les intervenants qui ont fait des représentations à la Commission de la culture dans le cadre de la consultation sur le niveau d'immigration pour 1988 et 1989. Le processus de cette consultation prévoit que les documents préparés par les participants sont transmis à l'avance au Conseil, qui en prend connaissance et

formule ensuite son avis à la Ministre, une fois la consultation terminée. L'annexe I fournit la liste des organismes qui ont soumis un document à la Commission de la culture.

Nous espérons donc que cet avis apportera une contribution utile aux débats et facilitera les choix que la Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration aura à faire et à proposer au Gouvernement en matière de politique d'immigration et de gestion des programmes.

INTRODUCTION

En mai 1986, le Conseil recommandait à la Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration de hausser graduellement, au cours des prochaines années, le nombre d'immigrants acceptés au Québec pour atteindre un niveau d'environ 30 000 admissions en 1989. Cette proposition correspondait alors à une augmentation d'environ 5 000 immigrants pour chacune des trois années considérées (1987, 1988 et 1989).

Le Conseil suggérait aussi à la Ministre d'adopter un horizon de planification de quelques années de façon à faciliter l'obtention et l'affectation de ressources additionnelles. Cette approche permettrait aussi aux autres organismes impliqués dans le processus d'accueil des immigrants d'estimer plus précisément le volume de la clientèle à laquelle ils devraient répondre.

C'est donc avec joie que nous avons constaté que les orientations proposées par la Ministre des Communautés

culturelles et de l'Immigration et retenues par le Gouvernement allaient dans le même sens que ces recommandations.

Depuis l'année dernière, cependant, des faits nouveaux sont venus ajouter au débat sur l'immigration et justifient que le Conseil soumette maintenant un nouvel avis sur cette question.

D'abord, l'entrée massive des revendicateurs du statut de réfugié a suscité de nombreuses réactions dans les milieux gouvernementaux et dans le grand public. Il ne saurait être question de discuter du niveau d'immigration sans prendre en considération l'accélération considérable qu'a connu ce mouvement.

L'opinion publique, de son côté, a toujours été assez partagée sur les questions d'immigration; un peu plus de la moitié (entre 50 et 60%) y étant relativement favorable dans à peu près tous les sondages réalisés sur le sujet depuis quinze ans. De la même façon, une minorité importante (40 à 50%) s'y oppose avec la même constance. Ce sentiment est

encore vrai en 1987. Il y a donc lieu de se préoccuper de cette situation si l'on entend accroître un tant soit peu le nombre d'immigrants admis au cours des prochaines années.

L'année 1987 a vu s'amorcer enfin un véritable débat sur la dénatalité et ses conséquences. Le grand public commence à se préoccuper de cette question et de ses implications, notamment en termes de niveau d'immigration.

Enfin, l'accroissement des responsabilités du Québec en matière de sélection et d'adaptation des immigrants qui découlera de l'entente du Lac Meech doit désormais servir de toile de fond aux discussions sur le niveau d'immigration et sur l'octroi de ressources additionnelles pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants.

Tous ces éléments ont fait que la consultation de cette année était plus nécessaire que jamais et nous ont amenés à soumettre pour la troisième fois un avis sur le niveau d'immigration du Québec.

I. L'IMMIGRATION, TOUJOURS UNE NÉCESSITÉ POUR LE QUÉBEC

Le Québec a besoin d'immigrants, cela ne fait pas de doute pour le Conseil. Plusieurs raisons justifient ce point de vue et nous nous limiterons ici à rappeler les principales, puisque ces questions ont déjà été fort bien exposées par d'autres intervenants à la consultation faite par la Commission de la culture.

Le déclin démographique, bien sûr, est le phénomène qui retient le plus l'attention depuis quelque temps, et pour cause. La plupart des études récentes estiment que si la natalité ne s'accroît pas, la population du Québec commencera à décliner au début du XXIe siècle, c'est-à-dire d'ici à quinze ou vingt ans. Cette situation s'accompagnera d'un vieillissement sensible de la population qui pourrait faire passer la proportion des personnes de 65 ans ou plus de 8,8% qu'elle était en 1981 à 13,5% en 2001 [1]. En termes absolus, le nombre de personnes âgées augmenterait de 65%, soit de 320 000 personnes, ce qui porterait leur

---

1. Voir à ce sujet: Gonthier, Denis, Aspects démographiques de l'immigration au Québec et au Canada, Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1987".

population à près d'un million d'individus. On imagine sans peine que l'impact sur les services sociaux, de santé et d'hébergement sera important, sans parler des implications probables sur les dépenses de transfert et sur la répartition des ressources entre les autres programmes gouvernementaux.

En fait, les scénarios probables, dans l'état actuel des choses, sont porteurs de conséquences pour le moins dramatiques et appellent impérieusement la mise en place de politiques correctrices, notamment un recours plus important à l'immigration et des mesures de relèvement de la fécondité.

D'autres facteurs, de nature économique, militent aussi en faveur d'un tel accroissement, quoique dans une moindre mesure.

Ainsi, la contribution des immigrants-investisseurs, même si elle demeure modeste par rapport à l'ensemble de l'activité économique, constitue néanmoins un apport éminemment utile. Ceux-ci ont en effet investi au Québec, au cours des

dernières années, plusieurs centaines de millions de dollars et contribué à créer ou maintenir plusieurs milliers d'emplois.

C'est un impact qui n'est pas négligeable et qui doit aller en s'accentuant. La Ministre a montré qu'elle est très consciente de cette nécessité et a déjà pris des mesures en ce sens. Nous l'invitons à poursuivre les efforts entrepris et à consacrer toutes les ressources nécessaires à la recherche de cet objectif, particulièrement en encourageant la venue d'immigrants-investisseurs et d'immigrants-entrepreneurs qui contribueraient à la création d'entreprises dans des secteurs nouveaux.

De plus, même si les effets à court terme de l'immigration sur l'emploi sont incertains et peut-être légèrement négatifs [2], la venue d'immigrants présente aussi des avantages quant au fonctionnement à plus long terme du marché du travail. Elle augmente la mobilité de la main-d'oeuvre,

---

2. C.f. Lamoureux, Josée, Les impacts économiques de l'immigration, Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1987.
et
Samuel, T.J. and Conyers, T., The Employment effects of Immigration: a Balance Sheet Approach, Employment and Immigration Canada, 1985.

accroît les qualifications disponibles et soutient la croissance et la création d'emplois par le biais d'une augmentation de la population et de la consommation.

Enfin, il faut souligner l'apport important des immigrants à la culture québécoise, en particulier dans le domaine des arts, des sciences et de l'enseignement universitaire.

Ces raisons, qui ont déjà été discutées dans notre avis de mai 1986, nous permettent de croire que non seulement le Québec a toujours besoin d'immigrants mais qu'il doit aussi en accueillir davantage. De plus, compte tenu que cet accroissement est rendu nécessaire pour des considérations essentiellement démographiques et économiques, il devrait se faire principalement par le biais d'une augmentation des admissions dans la catégorie des immigrants indépendants, c'est-à-dire ceux qui sont d'abord sélectionnés en fonction de leur capacité de s'établir avec succès au Québec .

L'objectif à atteindre devrait être d'amener cette catégorie à représenter environ la moitié du volume d'immigration[3], de façon à ce que la partie sélectionnée du flux migratoire

---

3. Une fois exclues les personnes admises dans le cadre des programmes spéciaux, les indépendants représentaient 29% des immigrants admis en 1986. Les annexes II et III présentent les données sur les admissions totales par catégorie, de 1980 à 1986, et les données sur les programmes spéciaux.

puisse s'accroître sensiblement. Bien sûr, une augmentation du volume dans cette catégorie aura aussi pour effet de hausser légèrement le volume des entrées au titre de la réunification des familles , de sorte que la proportion des indépendants pourrait éventuellement revenir à moins de 50%.

Par ailleurs, non seulement faut-il augmenter cette composante de l'immigration, mais aussi doit-on faire plus d'efforts pour sélectionner des personnes qui s'adaptent facilement au Québec. Un assouplissement des conditions relatives aux possibilités d'emploi,notamment, pourrait faciliter la sélection des candidats et des candidates intéressants qui sont actuellement refusés faute d'emploi correspondant à leurs qualifications. En effet, si l'obtention d'un tel emploi est un facteur d'adaptation très important pour l'immigrant, ce n'est pas pour autant une condition sine qua non. La formation, l'expérience de travail et les qualités personnelles sont des éléments tout aussi déterminants.

Le Conseil continue donc de croire que le Québec doit avoir une politique flexible et non discriminatoire dans la sélection des immigrants indépendants, surtout dans un contexte où la situation démographique constitue une préoccupation majeure.

II. L'IMMIGRATION FAMILIALE: MAINTENIR LA PRIORITÉ

L'étude des demandes d'immigration de la catégorie de la famille doit continuer d'être faite en priorité et même accélérée le plus possible pour les conjoints et les enfants mineurs. Il s'agit là d'une mesure d'humanité, bien sûr, mais plus encore d'une politique qui favorise la venue d'un plus grand nombre d'immigrants indépendants et qui est susceptible d'accroître le pourcentage de ces derniers qui s'établissent à demeure au Québec.

En effet, la décision d'émigrer sera prise plus facilement s'il y a une possibilité réelle de retrouver rapidement son conjoint ou ses enfants, ce qui n'est pas toujours le cas présentement. Il y aurait sans doute lieu de distinguer davantage les cas à l'intérieur de la catégorie de la famille et d'attacher la plus grande importance au traitement rapide des cas des plus proches parents.

Par ailleurs, beaucoup d'intervenants à la Commission de la culture ont suggéré d'élargir la catégorie de la famille pour y inclure les frères et soeurs, voire même des parents plus éloignés (cousins et cousines, oncles et tantes). Nous croyons quant à nous qu'il serait opportun d'entreprendre d'abord une étude des impacts prévisibles d'un tel élargissement de la définition, compte tenu qu'il est difficile, dans l'état actuel des connaissances, de prévoir le volume d'immigration additionnel qu'il pourrait entraîner.

Nous suggérons aussi d'étudier la possibilité de recourir à une telle extension de la définition pour favoriser la démétropolisation des immigrants. Cela pourrait se faire, par exemple, en en faisant un privilège accordé aux immigrants qui s'établiraient à l'extérieur de la région de Montréal.

Par ailleurs, le phénomène dit de la métropolisation des immigrants devrait faire l'objet d'une étude, selon le souhait exprimé par plusieurs intervenants à la Commission de la culture.

III. UNE POLITIQUE PARTICULIÈRE POUR LES RÉFUGIÉS

Le Conseil estime d'abord que le Québec doit maintenir sa tradition d'accueil des réfugiés et autres personnes en situation de détresse. Dans le contexte international troublé qui prévaut à l'heure actuelle, il serait impensable que nous ne fassions pas notre part pour venir en aide à ces personnes.

Par ailleurs, il nous semble difficile de déterminer le niveau de cette catégorie à partir de considérations démographiques ou économiques. Nous pensons qu'il serait préférable de déterminer ce niveau à partir de considérations strictement humanitaires et de le maintenir à peu près constant d'une année à l'autre. Il n'est pas souhaitable de faire fluctuer les admissions dans cette catégorie au gré de la conjoncture économique car les conséquences d'un retard ou d'un refus sont beaucoup plus considérables pour un réfugié que pour un immigrant indépendant.

Le Québec doit faire sa part et viser un seuil réaliste qui tienne compte de ses ressources et de sa capacité d'intégrer harmonieusement ces personnes. L'expérience passée nous porte à croire que le niveau de cette catégorie devrait être d'environ 15 à 20% du total du mouvement actuel et être fixé à au moins 6 000 personnes par année pour les prochaines années.

Le projet de loi C-55

Le projet de loi C-55 a fait l'objet de nombreuses critiques de la part de la quasi-totalité des intervenants qui s'occupent des réfugiés. Notre Conseil a aussi fait part à la Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration des réserves qu'il avait à son égard. Nous avons souligné, en particulier, le délai trop court (3 jours seulement) qui serait consenti aux revendicateurs pour se choisir un avocat et préparer leur demande, l'ambiguïté de la notion de "pays sûrs" et le caractère très dissuasif de la procédure d'appel, laquelle semble destinée beaucoup plus à décourager ces appels qu'à rendre justice aux intéresssés.

Mais la question fondamentale dans ce débat n'a pas encore été posée. Le problème vient de ce que le Canada et le Québec ne peuvent accepter tous les réfugiés, (il y en a plus de quinze millions) mais plutôt un nombre limité d'entre eux à chaque année, et qu'ils doivent faire un choix quant à la priorité à accorder aux divers types de réfugiés (revendicateurs sur place ou réfugiés déjà reconnus à l'extérieur) et agir en conséquence.

C'est à ce niveau que les décisions doivent d'abord être prises et le projet de loi C-55 devrait viser à clarifier la

position du gouvernement fédéral sur ce sujet, ce qu'il ne fait pas.

Notre Conseil, quant à lui, s'est déjà prononcé sur la question dans un avis à la Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration sur le processus de reconnaissance du statut de réfugié[4]. Nous proposions alors que le droit d'établissement soit accordé à tous ceux dont la revendication sur place s'avérait fondée.

Nous croyons de plus qu'il est tout aussi important d'accroître le nombre de personnes sélectionnées dans des camps, qui attendent leur tour depuis plusieurs années, et de conserver les éléments de la politique qui a permis au Canada d'être reconnu internationalement pour l'aide qu'il a apporté aux réfugiés par le passé. Cette politique, rappelons-le, lui a valu en 1986 la médaille du Haut Commissariat au réfugiés et mérite d'être maintenue.

---

4. C.C.C.I., Avis sur les recommandations relatives au processus de reconnaissance au Canada du Statut de réfugié, août 1985.

Il ne faudrait donc pas que la venue d'un grand nombre de revendicateurs ait pour conséquence de réduire le nombre de réfugiés sélectionnés à l'extérieur du pays.

Il faut aussi corriger le déséquilibre qui existe dans la destination provinciale des revendicateurs du statut de réfugié. En effet, 50% d'entre eux se dirigent au Québec, contrairement à moins de 20% des immigrants réguliers. Cet écart s'explique vraisemblablement par un niveau d'aide plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada. Il y aurait lieu de corriger ces disparités et d'inciter les autres gouvernements du Canada à se montrer plus accueillants qu'ils ne le sont actuellement. Si la situation actuelle perdure, c'est toute la politique de sélection québécoise qui deviendra caduque.

Enfin, nous appuyons les recommandations faite à la Commission de la culture par un des organismes présents, à l'effet que le Canada et le Québec devraient prendre rapidement l'initiative de susciter une réflexion de la communauté internationale sur la question des revendicateurs du statut de réfugiés.

Seule une discussion au plus haut niveau peut amener la mise en place de politiques cohérentes, qui ne pénaliseront pas ces personnes, et faire en sorte que tous les pays occidentaux contribuent équitablement à la solution de leurs problèmes.

IV. LES CONSÉQUENCES D'UNE HAUSSE MODÉRÉE DU NIVEAU ET LES MESURES A PRENDRE

La hausse graduelle des niveaux, qui constitue la politique actuelle du gouvernement et reçoit l'appui de tous les intervenants de la consultation de la Commission de la culture, ne devrait pas avoir de conséquences dramatiques sur l'évolution de la société québécoise. Toutefois, la plupart des organismes consultés ont clairement fait valoir la nécessité de consacrer davantage de ressources à l'accueil et à l'intégration des immigrants, et plus particulièrement à l'apprentissage du français, pour assurer que ceux-ci s'adaptent facilement et rapidement à la société d'accueil.

En effet, il est indéniable que l'Amérique anglophone exerce un attrait très fort sur les immigrants en général, et l'expérience passée justifie que l'on ne tienne pas pour acquis que les nouveaux immigrants rejoindront spontanément les rangs de la majorité francophone.

Enfin, quelques intervenants ont aussi évoqué les effets que la venue de nouveaux travailleurs pourrait avoir sur le marché du travail au cours des prochaines années. Cette question, on le sait, a fait l'objet de nombreux débats et a donné lieu à plusieurs études qui n'ont pu en arriver à des résultats concluants. S'il y a consensus parmi les chercheurs c'est pour affirmer que les impacts sur le marché du travail ont été plutôt marginaux et que s'ils peuvent être légèrement négatifs à court terme (i.e. provoquer une légère hausse du chômage), à moyen et à long terme la venue d'immigrants est certainement bénéfique car elle augmente la consommation globable et, par conséquent, la production et l'emploi.

Les mesures à prendre pour assurer une intégration harmonieuse dans un contexte de hausse des niveaux.

Deux sondages récents[5] ont permis d'étudier de façon assez détaillée l'opinion des québécois sur l'immigration. Malgré quelques divergences, qui tiennent surtout aux libellés différents des questions, les deux recherches permettent de faire les mêmes constatations. Elles montrent d'abord que l'opinion générale à l'égard de l'immigration, si elle n'est pas très favorable à la hausse du niveau, est quand même assez positive en ce sens que la majorité des répondants sont d'accord avec le maintien du volume à son niveau actuel (environ 40%) ou avec une augmentation (10 à 20%). Une majorité considère aussi que l'immigration n'a pas d'effet négatif sur l'économie, le climat social, ou la qualité de l'enseignement. Les sondages font aussi ressortir la volonté de voir les immigrants apprendre le français et la crainte que leur venue puisse augmenter le chômage. De plus, ils révèlent une méconnaissance profonde des données

---

5. Créatec+, Avril 1987 et Sorecom-Omnibus, Août 1987

essentielles de l'immigration. En général, les répondants surestiment grandement le nombre d'immigrants admis annuellement au Québec et sont très peu au fait des aspects réglementaires (par exemple, on fait peu de distinction entre les réfugiés et les immigrants volontaires). D'ailleurs, l'opinion des gens apparaît d'autant plus favorable à l'immigration qu'ils sont mieux informés de la réalité du phénomène.

Ces quelques considérations nous amènent à croire, comme beaucoup d'autres, que des mesures énergiques doivent être prises pour améliorer l'accueil et l'intégration des immigrants.

Apprentissage du français

La première des mesures à prendre, et sans doute la plus importante, c'est l'accroissement des ressources consacrées à l'apprentissage du français par les immigrants adultes. Depuis quelques années, comme on peut le constater aux tableaux de l'annexe III, les budgets affectés à l'enseignement du français par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration n'ont pratiquement pas augmenté (en termes de jours/élèves et d'heures/groupes)[6].

La venue d'un plus grand nombre d'immigrants sera un véritable atout pour le Québec si ceux-ci s'intègrent harmonieusement à la majorité francophone. C'est pourquoi le gouvernement doit encourager les nouveaux citoyens à apprendre le français en leur offrant davantage de cours facilement accessibles dans leur milieu de vie. Plus encore, il doit exprimer clairement l'importance qu'il accorde à cet apprentissage dans les politiques qu'il adopte et les gestes concrets qu'il pose.

---

6. Il faut souligner cependant que le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a récemment mis en place un programme pour les revendicateurs du statut de réfugié et un autre destiné aux femmes immigrantes.

L'effort à faire est important surtout lorsque l'on considère que les ressources actuelles ne suffisent pas vraiment à faire face aux besoins qu'engendre un niveau d'immigration somme toute assez modeste. Ainsi, environ le tiers des immigrants admis par le passé ne connaîtraient toujours pas le français[7].

Nous sommes donc d'accord avec tous les intervenants à la Commission de la culture pour affirmer qu'il est absolument nécessaire d'investir encore plus dans les structures et les programmes d'enseignement du français. Ils doivent permettre idéalement d'accueillir et d'assurer que la totalité des immigrants non francophones connaît le français, qu'ils se destinent ou non au marché du travail. Le coût de ces mesures sera largement compensé par les bénéfices que le Québec retirera en termes d'intégration plus rapide et plus facile. La venue des immigrants sera certainement aussi beaucoup mieux acceptée qu'à l'heure actuelle si elle n'apparaît pas comme un facteur de minorisation des francophones.

---

7. Voir à ce sujet: Paillé, M., Aspects démolinguistiques de l'avenir de la population du Québec, Conseil de la langue française, 1986, pp.37-40.
Le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration entend d'ailleurs entreprendre prochainement une recherche sur cette question afin d'évaluer précisément les besoins des immigrants en matière d'apprentissage linguistique.

Campagne d'information et de sensibilisation

Plusieurs des mémoires présentés à la consultation ont aussi indiqué qu'un accroissement du niveau d'immigration gagnerait à être accompagné d'un programme de communication destiné à améliorer l'accueil que la société fera à ses nouveaux membres.

En effet, l'opinion publique n'est pas spontanément favorable à la venue d'un plus grand nombre d'immigrants. Tous les sondages réalisés sur ce sujet depuis quarante ans ont montré que les québécois et les canadiens ne voient pas, pour la majorité d'entre eux, la nécessité d'accueillir davantage d'immigrants. Les derniers sondages réalisés par Createc+ et Sorecom ont confirmé la persistance de cette tendance.

Il est donc important que l'augmentation des niveaux d'immigration soit accompagnée d'une campagne d'information dont les objectifs seront d'informer la population sur la réalité de l'immigration, d'en faire la promotion et de

susciter la participation de la population au processus d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants.

Il est impérieux que la population en général soit bien informée des principaux aspects politiques, législatifs et administratifs de l'immigration. Comme nous l'avons dit précédemment, les sondages ont montré que la majorité des personnes interrogées avaient une méconnaissance profonde de ces sujets. Il est probable que cette méconnaissance soit la cause, pour beaucoup d'entre elles, d'une attitude réfractaire à l'immigration.

De la même façon, il faut que tous soient conscients de la réalité démographique du Québec et de la nécessité d'avoir recours à l'immigration, entre autres, pour palier la trop faible fécondité tant que celle-ci ne sera pas revenue à un niveau suffisant pour assurer au moins la stabilité de la population. Un plan de communication devrait mettre ce fait en évidence.

Ensuite, il est tout aussi important de faire valoir les aspects positifs de l'immigration. Au plan économique, par exemple, la venue d'un immigrant est bénéfique car elle accroît la taille du marché, donne lieu à l'émergence de

nouvelles entreprises et suscite un plus grand dynamisme économique.

Une telle campagne devrait être surtout informative plutôt que strictement promotionnelle. Nous pensons en effet que, dans le contexte actuel, la diffusion d'informations précises fera davantage pour la promotion de l'immigration que le seul recours à des slogans humanitaires. En somme, les gens doivent bien comprendre les motifs qui justifient le recours à l'immigration et les implications prévisibles d'un tel recours.

Une campagne efficace de promotion de l'immigration devrait aussi viser à susciter la participation de la population à l'accueil des nouveaux arrivants. Elle doit comporter la réalisation d'activités où les gens s'impliquent personnellement. Ce pourrait être la mise en place d'un programme de parrainage semblable à celui des "boat people" ou encore l'organisation d'une "semaine de l'amitié". Par ailleurs, plusieurs des organismes consultés ont aussi fait des propositions en ce sens dont il serait possible de s'inspirer.

Ce ne sont là que quelques suggestions et d'autres moyens pourraient aussi être proposés. Enfin, soulignons que le

Conseil a déjà traité de cette question dans son avis sur les communautés culturelles et les communications et fait plusieurs recommandations sur ce que devrait être le contenu d'une politique de communication sur l'immigration et les communautés culturelles[8].

---

8. C.C.C.I., Les communautés culturelles et les communications, Avis à la Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Novembre 1986.

CONCLUSION

Tout comme l'année dernière, nous sommes cette année encore favorables à une augmentation modérée du niveau d'immigration en 1988 et 1989. C'est pourquoi nous avons traité davantage, dans ce troisième avis sur le sujet, des mesures à prendre pour améliorer l'accueil et l'intégration des immigrants. Nous sommes conscients de n'avoir abordé que brièvement plusieurs questions fort importantes et c'est notre intention de réaliser des travaux de recherche qui permettront de mieux répondre à quelques-unes d'entre elles.

D'ici peu, nous entreprendrons en effet une étude sur les impacts de l'immigration sur le marché du travail et une autre sur le français, les immigrants et les communautés culturelles. Cette dernière cherchera à faire un bilan des efforts déployés en termes de programmes offerts et de résultats atteints et proposera des mesures pour améliorer l'apprentissage du français et rejoindre de nouvelles clientèles.

Il y aurait lieu de réaffirmer la nécessité d'assurer l'implantation de programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des communautés culturelles, particulièrement dans les institutions publiques et para-publiques, compte tenu que celles-ci doivent faire preuve de leadership en la matière.

Enfin, nous avons constaté, en prenant connaissance des mémoires présentés à la Commission de la culture, que la plupart d'entre eux étaient favorables à une augmentation du niveau d'immigration et à l'adoption de mesures d'accueil et d'intégration du même type que celles que nous avons décrites précédemment. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à faire les recommandations qui suivent, souhaitant qu'elles soient mises en oeuvre le plus rapidement possible.

RECOMMANDATIONS

NIVEAU D'IMMIGRATION POUR 1988 ET 1989

Le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration recommande:

1. que le niveau soit fixé à 25 000 personnes en 1988 et 30 000 en 1989 et qu'il augmente graduellement par la suite pour atteindre 25% du niveau canadien, avec un seuil minimum de 30 000;

2. que le niveau soit réparti comme suit:

	1988	1989
Immigrants indépendants:	12 000	15 000
Catégorie de la famille	7 000	9 000
Réfugiés et cas humanitaires	6 000	6 000
TOTAL	25 000	30 000

N.B. La répartition ci-dessus ne comprend pas les revendicateurs du statut de réfugié dont la situation sera régularisée durant cette période.

CATÉGORIE DE LA FAMILLE

Le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration recommande:

1. que l'étude des cas de cette catégorie demeure prioritaire et que le processus d'étude soit accéléré sensiblement;

2. qu'une étude soit faite sur l'impact prévisible d'un élargissement de la catégorie de la famille.

RÉGUGIÉS

Le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration recommande:

- que le niveau-cible pour les réfugiés et les cas humanitaires soit fixé à environ 15% ou 20% du niveau total, sans être inférieur à 6 000 et que cet objectif reste constant au cours des prochaines années, indépendamment de la conjoncture économique.

COMMUNICATIONS

Le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration recommande:

- que soit réalisée une campagne d'information et de sensibilisation de la population ayant pour but de mieux faire connaître:

a) les réalités statistiques et réglementaires de ce phénomène;

b) la situation des réfugiés dans leur pays d'origine;

c) l'apport démographique, économique et socio-culturel des immigrants.

Cette campagne visera aussi à impliquer davantage les citoyens dans le processus d'accueil et d'intégration, notamment par le développement d'activités de rapprochement et de programmes de compagnonnage ou de parrainage communautaire.

APPRENTISSAGE DU FRANCAIS

Le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration recommande:

- que les ressources consacrées à l'apprentissage du français par les immigrants adultes soient augmentées sensiblement, tant pour combler les retards accumulés que pour faire face à une clientèle accrue.

ANNEXES

ANNEXE I

Liste des organismes qui ont participé à la consultation de la Commission de la culture sur le niveau d'immigration pour 1988 et 1989.

Conseil du patronat du Québec

Commission des écoles catholiques de Montréal

Alliance des professeurs de Montréal

Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés

Congrès juif canadien

Mouvement Québec français

Conseil supérieur de l'éducation

Centre des services sociaux Montréal-métropolitain

Centre justice et foi

Société québécoise de solidarité internationale

Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)

Comité d'accueil aux néo-canadiens de Trois-Rivières

Congrès hellénique du Québec

Alliance Québec

Société St-Jean Baptiste de Montréal

Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.)

La Maison internationale du Québec.

Chambre de commerce du Québec

ANNEXE II

Répartition des immigrants admis au Québec selon la catégorie, 1980 - 1986*

Année	Indépendants		Famille		Parents aidés		Réfugiés		Inf. non disponibles	Total (=100 %)
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%		
1980	5 759	25,6	7 423	32,9	1 272	5,6	8 084	35,9	-	22 538
1981	8 669	41,2	7 185	34,1	1 975	9,4	3 232	15,3	2	21 063
1982	8 798	41,3	7 814	36,6	1 533	7,2	3 186	14,9	-	21 331
1983	5 272	32,2	7 875	48,1	1 049	6,4	2 178	13,3	-	16 374
1984	4 487	30,7	6 353	43,4	1 596	10,9	2 205	15,1	-	14 641
1985	5 319	35,7	6 085	40,9	1 584	10,7	1 896	12,7	-	14 884
1986*	8 953	46,3	6 938	35,9	976	5,1	2 457	12,7	4	19 328
1980-1986*	47 257	36,3	49 673	38,2	9 985	7,7	23 238	17,8	6	130 159

Répartition des immigrants admis au Québec dans le cadre de programmes spéciaux selon la catégorie, 1980-1986*

Année d'admission	Catégorie d'immigrants									TOTAL (=100%)
	Réfugiés		Famille		Parents aidés		Indépendants		Inf. non disponibles	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%		
1980	8 036	96,6	43	0,5	108	1,3	131	1,6	3	8 321
1981	3 233	60,1	52	1,0	76	1,4	2 003	37,2	19	5 383
1982	3 180	67,9	63	1,4	103	2,2	1 315	28,1	20	4 681
1983	2 114	61,4	142	4,1	249	7,3	861	25,0	75	3 441
1984	2 201	60,8	117	3,2	348	9,6	942	26,0	11	3 619
1985	1 869	54,4	101	2,9	473	13,8	944	27,5	47	3 434
1986*	2 435	38,5	126	2,0	427	6,8	3 331	52,7	-	6 319
Total 1980-1986*	23 068	65,6	644	1,8	1 784	5,1	9 527	27,1	175	35 198

* Données préliminaires pour 1986.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

ANNEXE III

STATISTIQUES SUR LA FORMATION LINGUISTIQUE DISPENSÉE AU MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

1983-84 à 1987-88

RESSOURCES CONSACRÉES AUX PROGRAMMES

PROGRAMMES	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87 (estimé)	1987-88 (prévision)
• Cours à temps plein					
Cours donnés en COFI, 30 semaines Les personnes peuvent recevoir des allocations de subsistance du fédéral (60% des cas en 85-86). Quelques cours sont aussi donnés via des contrats aux commissions scolaires. Le financement est assuré à 100% par le PNFE	371,466 jours/élèves	354,090 J/E	294,813 J/E	296,000 J/E	300,000 J/E
Programme National de formation en établissement	soit environ: 2,800 personnes	2,730 p.	2,230 p.	2,300 p.	2,300 personnes
• Cours à temps partiel					
Plusieurs formules existent: sur mesure, intensif, en COFI, en Commission scolaire, etc	64,412 heures/groupes	71,239 H/G	71,480 H/G	64,717 H/G	environ 70,000 H/G
Financement: 50% Québec, 50% Secrétariat d'état	environ 15,000 inscriptions	15 à 20,000 inscriptions	15 à 20,000 inscriptions	15 à 20,000 inscriptions	15 à 20,000 inscriptions

ANNEXE III (suite)

(suite)

STATISTIQUES SUR LA FORMATION LINGUISTIQUE DISPENSÉE AU MINISTERE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

1983-84 à 1987-88

RESSOURCES CONSACRÉES AUX PROGRAMMES

PROGRAMMES	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87 (estimé)	1987-88 (prévision)
* Nouveau programme: PAFI (Aide à la francisation des immigrants)	-	-	-	-	réaménagement budgétaire pour libérer 400,000 $ (50,000 $ à 8 organismes)
Cours pour les revendicateurs En 87-88.					1,232,000 $ pour 3,800 personnes

SOURCE: Rapports annuels du MCCI et
données fournies par la Direction de la formation du MCCI -